

3 BT PEINTURE ET DECORATION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 35 rue Maryse Bastie
33700 Mérignac
900 121 104 RCS Bordeaux

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 MARS 2026

Le 23 mars 2026, à 14 heures, les associés de la Société 3 BT PEINTURE ET DECORATION se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 35 rue Maryse Bastie 33700 Mérignac, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 01 mars 2026.

M. BERNARD Thomas préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- M. BERNARD Thomas, demeurant 35 rue Maryse Bastie 33700 Mérignac détenteur de la pleine propriété de 990 actions, NEUF CENT QUATRE VINGT DIX actions.
- M. BERNARD Gilles, demeurant 35 rue Maryse Bastie 33700 Mérignac détenteur de la pleine propriété de 10 actions, DIX actions.

Total des actions des associés présents ou représentés : 1 000 actions détenues en pleine propriété sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 938.04 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 49 938.04 euros.**

Affectation

Affectation sur les réserves :

- **Affectation sur les autres réserves, soit 49 938.04euros**

Dividendes :

- **A titre de dividendes soit 14 725 euros**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 39 337.87 euros et celui des réserves à 38 337.87 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 14.725 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 20 avril 2026.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les

membres du bureau.

Le Président de Séance
M. BERNARD Thomas

Les associés présents :

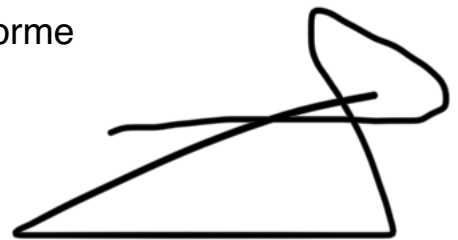
M. BERNARD Thomas

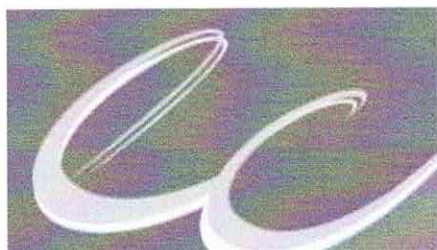
Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

M. BERNARD Gilles

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'G' shape with a long horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke extending upwards.



SAS 3 BT PEINTURE ET DECORATION

35 RUE MARYSE BASTIE

33700 MERIGNAC

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

3 BT Peinture et Décoration

35 rue Maryse Bastié

33700 MERIGNAC

Siren : 900 121 104 RCS Bordeaux

Certifié conforme

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	9 730	5 085	4 644	4 845
	Autres immobilisations corporelles	8 947	8 314	634	4 980
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	500		500	500
	Total de l'actif immobilisé (III)	19 177	13 399	5 778	10 325
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 500		1 500	1 031
	En-cours de production de biens	10 142		10 142	1 826
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	7 200		7 200	7 200
	CREANCES (2)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Créances clients et comptes rattachés	23 118		23 118	19 994
	Autres créances	2 506		2 506	4 887
	Charges constatées d'avance				1 288
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (3)				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	62 890		62 890	
	Total de l'actif circulant (IV)	107 356		107 356	36 226
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		126 533	13 399	113 134	46 551

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	500	500
(2) dont créances à plus d'un an		
(3) dont actions propres		

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (dont versé)	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 025	48 882
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	49 938	(45 857)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	54 063	4 125
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		245
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		3 085
	Emprunts et dettes financières divers (2)	297	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 239	6 000
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 689	17 108
	Dettes fiscales et sociales	10 846	15 988
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	59 071	42 426
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	113 134	46 551
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		49 938,04	(45 857,39)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		34 833	36 426
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	363 981		363 981	322 310
	Montant net du chiffre d'affaires	363 981		363 981	322 310
	Production stockée			8 316	(12 187)
	Production immobilisée				
	Subventions				1 100
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			1 000	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			19	273
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation				373 316	311 496
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements			82 397	67 605
	Variation de stocks			(469)	4 604
	Autres achats et charges externes (1)			101 807	57 946
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 487	5 621
	Salaires			99 352	154 056
	Cotisations sociales			33 018	55 534
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 403	7 488
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			1 093	
	Autres charges			1 307	3 945
Total des charges d'exploitation				328 395	356 798
RES ULTAT D'EXPLOITATION				44 921	(45 302)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier				6 750	15 206
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		44 921	(45 302)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	17	
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		17	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RES ULTAT FINANCIER		17	
RES ULTAT COURANT avant impôts		44 938	(45 302)
	Produits exceptionnels	5 000	
	Charges exceptionnelles		555
RES ULTAT EXCEPTIONNEL		5 000	(555)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		378 333	311 496
Total des charges		328 395	357 353
RES ULTAT DE L'EXERCICE		49 938	(45 857)
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **113 134** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **378 333** euros et un total **charges** de **328 395** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **49 938** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment entraîné une modification de la présentation du bilan et du compte de résultat ainsi qu'une nouvelle définition et classification de certains postes comptables.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres, le résultat de l'exercice ni la situation financière de l'entreprise.

Les comparatifs ont été présentés selon la nouvelle nomenclature, sans retraitement des montants.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 164		1 566			9 730
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	15 700				9 000	6 700
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 865		383			2 247
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 729		1 948		9 000	18 677
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	500					500
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500					500
TOTAL		26 229		1 948		9 000	19 177

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 319	1 767		5 085
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	11 178	3 119	7 907	6 390
	Matériel de bureau, mobilier	1 407	517		1 924
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 903	5 403	7 907	13 399
TOTAL		15 903	5 403	7 907	13 399

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	500	500	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	23 118	23 118	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 506	2 506	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		26 125	26 125	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 689	23 689		
	Personnel et comptes rattachés	3 792	3 792		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 874	3 874		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 936	2 936		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	244	244		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	297	297		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		34 833	34 833		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		297			

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		6 642
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FNP</i>	6 642	6 642